



SUI-FSU CRÉTEIL

Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Bobigny, le 29 mars 2026

Les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale du département souhaitent attirer votre attention sur les conditions actuelles de fonctionnement du service public d'éducation en Seine-Saint-Denis.

Nous constatons que la baisse démographique, désormais établie et objectivée, ne se traduit pas par une amélioration des conditions d'enseignement dans le département. Au contraire, les indicateurs de fonctionnement demeurent particulièrement dégradés.

La Seine-Saint-Denis connaît des difficultés persistantes et massives : environ 15 % des personnels y exercent sans formation initiale complète, avec des taux encore plus élevés dans certaines circonscriptions. À cela s'ajoute une crise aiguë du remplacement, avec plusieurs centaines d'enseignants absents non remplacés chaque jour.

Concrètement, nous constatons quotidiennement dans les écoles de nos circonscriptions que des élèves sont répartis dans les autres classes, faute de professeurs remplaçants disponibles. Ces élèves ne bénéficient pas d'un enseignement effectif, tandis que les classes d'accueil voient leurs conditions d'apprentissage fortement dégradées. Cette situation est devenue un mode de fonctionnement ordinaire. Les directrices et directeurs d'école nous indiquent qu'ils consacrent une part significative de leur temps à organiser ces répartitions, dans un contexte où les équipes sont déjà fortement sollicitées.

Dans ce cadre, nous constatons que les services départementaux se trouvent contraints d'opérer des arbitrages intenable entre des priorités pourtant toutes essentielles : déploiement des pôles d'appui à la scolarisation (PAS) ou maintien des dispositifs à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers (CAS-EBEP), poursuite des formations en éducation prioritaire (REP+) ou renforcement des capacités de remplacement, maintien d'un taux d'encadrement soutenable ou consolidation des RASED, le tout dans la nécessité de garantir une équité entre les territoires au regard de réalités sociales particulièrement contrastées.

Ces choix, imposés par la contrainte, ne nous permettent plus, dans nos fonctions d'IEN, de garantir un fonctionnement satisfaisant du service public d'éducation dans le département. Par ailleurs, malgré les analyses conduites par les services de la DSDEN, nous ne trouvons pas d'autre explication majeure aux absences d'enseignants que la dégradation des conditions d'exercice.

Cette situation alimente un cercle vicieux : plus les conditions se détériorent, plus les absences augmentent, ce qui accentue les difficultés de remplacement et dégrade encore le service rendu.

Nous constatons également qu'aucun autre département ne cumule un volume aussi élevé de classes non remplacées chaque jour. Dans ce contexte, la baisse démographique aurait pu constituer une opportunité pour améliorer les conditions d'enseignement des professeurs dont nous avons la charge et garantir aux élèves de Seine-Saint-Denis les mêmes droits à une éducation publique de qualité que ceux dont bénéficient les élèves d'autres territoires. Force est de constater que tel n'est pas le cas aujourd'hui : au contraire, la suppression prévue de 67 postes, risque d'aggraver une situation déjà extrêmement tendue.

La situation du département appelle un engagement renforcé de l'institution, à la hauteur des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux. En tant qu'IEN, nous sommes évidemment prêts à y prendre toute notre part. Mais cet engagement nécessite des décisions volontaristes, en termes de moyens, permettant de stabiliser les équipes, de garantir la présence d'enseignants devant chaque classe et de restaurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes.

Dans cette perspective, il apparaît indispensable de renforcer significativement les moyens alloués aux écoles du département, notamment par le recrutement d'enseignants supplémentaires afin d'assurer le remplacement, mais également par des mesures directement liées au fonctionnement des circonscriptions : renforcement des équipes de pilotage, consolidation des moyens d'accompagnement pédagogique, et amélioration des conditions d'exercice des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le SUI-FSU 93

Régis DEBATS
Pour le SUI FSU 93



Antonello Lambertucci
Secrétaire Académique du SUI-FSU

